

Nos horaires et permanences

Le 1er mercredi de chaque mois :

- le matin, à la mairie Des Salettes de 9h à midi
- l'après-midi à la mairie de Malarce sur la Thines de 14h à 17h.

Le 2eme et le 4eme mercredi de chaque mois :

à la mairie de St Paul Le Jeune
de 9h/12h et 14/17h.

Le 3eme mercredi de chaque mois :

- le matin à la mairie de Berrias de 9h à midi
- l'après-midi à la mairie de Beaulieu de 14h à 17h.

Accueil dans les locaux du CMS des Vans :

Tous les jours de 9h/12h et 14h/17h
sauf le lundi matin et le mercredi.

Natacha Deschamps vous reçoit de préférence sur rendez-vous au **06.21.07.01.90** ou auprès des mairies concernées.



12. avenue des droits de l'Homme
07140 Les Vans

Dans les locaux du centre médico-social
près du collège des Vans.



06.21.07.01.90

msap-lesvans@inforoutes.fr



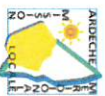
Maison
de services
au public



PAYS DES VANS
EN CÉVENNES
COMMUNALITÉ DE TERRITOIRES

**LA MSAP,
C'EST LA POSSIBILITÉ
D'OBTENIR DES
INFORMATIONS ET
D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ
POUR EFFECTUER
TOUTES VOS
DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES.**

Bienvenue



Nos partenaires conventionnés



Pensez à venir avec votre carte MSAP ou avec vos identifiants et mots de passe des organismes que vous souhaitez contacter et avec vos courriers.

Munissez-vous toujours de votre téléphone portable, de votre adresse et de votre mot de passe mail sauf si vous recevez vos mails sur votre téléphone portable.
Si vous n'avez pas d'adresse mail, nous vous en créerons une.

Pour les documents auprès de la préfecture, de votre retraite, de votre sécurité sociale, de la MSA ou des Impôts, si vous ne possédez pas déjà de comptes en ligne, veuillez venir avec votre carte vitale et un RIB (si vous êtes affilié à l'assurance maladie générale) ou avec votre dernière déclaration d'impôt et votre dernier avis d'imposition ou avec le montant de votre dernière cotisation sociale de la MSA.

Pour vos divers dossiers administratifs, vous aurez souvent besoin de (si vous avez) :

- Vos identifiants et vos mots de passe.
- Des courriers ou tous autres documents utiles.
- D'une pièce d'identité en cours de validité.
- D'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Pour tout ce qui concerne les documents officiels, vous aurez aussi certainement besoin de :

- Votre carte grise ou permis ou passeport...
- D'une photo d'identité,
- Justificatif de domicile de - de 6 mois.
- D'un contrôle technique ou d'une déclaration de vol ou un certificat de session de véhicule ou d'une attestation d'hébergement, d'un code session dans le cas d'un achat de véhicule, d'une attestation...selon le cas.
- D'une carte de crédit* pour l'achat de timbre fiscal ou pour la carte grise...
- Le code session dans le cas d'un achat de véhicule.

***Attention :**

L'utilisation de votre carte de crédit sur internet doit être autorisée par votre banque. Cette autorisation d'utilisation n'est pas automatique.

Si votre démarche inclue un paiement, merci de vérifier auprès de votre banque que vous pouvez effectuer des achats sur internet.

Merci de vérifier aussi que votre numéro de portable inscrit sur votre dossier bancaire est à jour afin de permettre la validation de tout achat par le biais de votre téléphone portable (obligatoire pour votre sécurité).

Pour les pièces d'identité et les passeports, merci de vous rapprocher de la maison des associations Des Vans (04.75.37.38.07).

Pour les demandes de RSA, merci de vous rapprocher du Centre Médico-social Des Vans (04.75.88.50.70).

